dans cette Chambre à la suite d'un événement qui a été profondément ressenti par les six ou sept millions d'habitants qu'il y a dans notre province. Ne pas comprendre cela, il me semble, est un signe manifeste que vous ne comprenez pas le Québec et sa population.

[Traduction]

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, c'est une motion qui a été présentée sans préavis. Il est clair qu'elle est irrecevable parce qu'elle a été présentée au mauvais moment.

Aucun préavis n'est requis à l'égard d'une motion ayant pour objet l'ajournement du Sénat afin de permettre que soit étudiée, avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, une affaire urgente d'intérêt public. Il y a certaines affaires courantes, très souvent des affaires du gouvernement, auxquelles le Sénat doit procéder, avant de proposer une telle motion. Ce n'est pas seulement les intérêts de l'opposition qui sont en jeu lorsqu'on essaie de présenter une motion ayant pour effet d'annuler toutes les affaires courantes importantes.

La question de savoir s'il existe, oui ou non un sujet d'importance publique nécessitant un débat d'urgence mise à part, il faut d'abord avouer que la motion que le sénateur a présentée au Sénat est irrecevable à ce moment-ci.

Il se peut fort bien que le sénateur David puisse proposer sa motion plus tard dans l'après-midi, après les affaires courantes; cependant, à mon avis, il est impensable, surtout du point de vue du gouvernement, que nous mettions de côté la pratique bien établie de débattre d'abord des affaires courantes. La motion est irrecevable, à mon avis.

Le sénateur Ottenheimer: Honorables sénateurs, en réponse à l'intervention du sénateur Stewart qui prétend que la motion du sénateur David est irrecevable parce qu'elle n'a pas été proposée au bon moment, il fait manifestement allusion à la partie de l'alinéa 46g) du Règlement qui est entre parenthèses et qui dit ceci:

[...] (dont l'auteur de la motion doit exposer la nature dès qu'il se lève pour prendre la parole);

Le sénateur Stewart: Non!

Le sénateur Ottenheimer: Je croyais que le sénateur avait dit que la motion avait été proposée au mauvais moment parce que nous avions d'autres affaires à étudier avant de passer à l'ordre du jour et que, par conséquent, cela aurait pu empêcher l'étude d'autres affaires importantes.

Honorables sénateurs, je veux signaler que sous la rubrique «Ordre des travaux», il y a neuf articles: la présentation des pétitions, la lecture des pétitions, les rapports des comités, les avis d'interpellations, les avis de motions et la période de questions suivie de deux autres articles. C'est donc dire que le septième article est l'ordre du jour. Cependant, dans le Règlement, on dit:

[...] avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, une affaire urgente d'intérêt public (dont l'auteur de la motion doit exposer la nature dès qu'il se lève pour prendre la parole).

On ne précise pas quel article de l'ordre du jour, et il y en a neuf.

Le sénateur Stewart: Non, votre interprétation est incorrecte.

[Le sénateur David.]

Le sénateur Ottenheimer: J'en conclus donc que, avant que nous passions à l'ordre du jour, la motion est recevable. On ne dit pas «immédiatement après la période de questions», soit l'article 6 de l'ordre du jour, mais avant l'article 7, soit l'ordre du jour. On dit: «avant que la Chambre passe à l'ordre du jour».

Le sénateur David a certainement satisfait à cette exigence en proposant sa motion avant l'ordre du jour. La présidence n'a pas passé à l'appel de l'ordre du jour. De toute évidence, la motion a été présentée avant que la Chambre passe à l'ordre du jour.

(1420)

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, premièrement, je voudrais aviser les honorables sénateurs que, s'ils désirent en discuter en caucus pendant 10 ou 15 minutes, les sénateurs de ce côté-ci n'auraient aucune objection. Je crois que nous aurions tout intérêt à décider de débattre cette question dès que possible. Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt du Sénat ou de notre pays de prétendre que cette question ne constitue pas une affaire urgente d'intérêt public. Ce serait illusoire d'affirmer le contraire. Bloquer le débat pour une question de procédure ne rehausserait en rien la réputation du Sénat ou de ses membres. Je propose que nous ajournions pendant 10 ou 15 minutes afin de pouvoir régler rapidement la situation à notre retour.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je suis d'accord avec le sénateur Doody. Nous devrions . . .

L'honorable Len Marchand: Pourrais-je dire mon mot. Je n'arrête pas de me lever et de me rasseoir depuis quelques minutes.

Honorables sénateurs, on peut difficilement qualifier cela d'urgence. Le sort de mon peuple est bien connu. Elijah Harper est la cause de tout cela. Il a eu le courage, l'audace et l'idée de se lever dans cette assemblée . . .

Le sénateur Simard: Non! Non!

Le sénateur Marchand: ... et de bloquer l'Accord du lac Meech. Elijah Harper et mon peuple ...

Le sénateur Simard: C'est Clyde Wells!

Le sénateur Marchand: Si vous cherchez un bouc émissaire, nous sommes là! Accusez les autochtones, car nous en sommes les responsables! Ce n'est sûrement pas une urgence. Nous sommes laissés pour compte depuis 123 ans. C'est de cela qu'il s'agit. Ce n'est pas une urgence. Vous pouvez bien vous lever et dire...

Le sénateur Flynn: Participez au débat!

Le sénateur Marchand: . . . ce que vous voulez. Ce n'est pas une urgence et je ne donnerai pas mon consentement.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Flynn: Nous ne sommes pas à l'assemblée législative du Manitoba.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je suis d'accord avec mon collègue le sénateur Doody, nous devrions nous concentrer sur l'essence de la question et décider si nous allons avoir ce débat. Je suis d'accord que nous devrions suspendre la séance pour étudier la question. La seule chose que je demande avant que l'on suspende, si tout le monde est d'accord, si nous